



INDEXATION avril 2024

+ 1,1 %

Ouvriers

Salaires horaires minimums

38h/semaine

Chaussures orthopédiques

CATEGORIE	
B.1.	15,1045
B.2.	16,2045
B.3.	17,7095
B.4.	19,1725
B.5.	20,8805

Bandagistes

CATEGORIE	
D.1.	14,5335
D.2.	15,6375
D.3.	16,7425

Prothèses et orthèses

CATEGORIE	
C.1.	14,4405
C.2.1.	15,417
C.2.2.	15,8565
C.2.3.	15,8565
C.2.4.	16,3
C.2.5.	16,528
C.2.6.	16,528
C.3.	16,9695
C.4.1.	17,6355
C.4.2.	18,3035
C.5.	19,1835

Travail à la pièce

Pour le travail à la pièce exécuté à l'usine ou à domicile, le salaire d'une heure de travail est au moins égal au salaire horaire minimum, majoré de 10 p.c..